

vert bleu

Juin 2013

Le journal d'information du SIVOM de la région Mulhousienne

Dossier

Eaux pluviales et coulées de boue :
les bassins de rétention

page 8



MULHOUSIENNE

A Mulhouse

Le tri à portée de mains



Bacs non contractuels.



En 2013, les bacs arrivent chez vous !

Sivom
RÉGION MULHOUAISIENNE



m
MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION





Daniel Eckenspieller
Président du SIVOM
de la région Mulhousienne

Si l'eau est source de vie, elle peut aussi devenir une source de dégâts potentiels. En effet, lorsqu'il pleut, de nombreuses communes et habitations sont malheureusement encore exposées à des ruissellements et coulées de boues qui proviennent des bassins versants ruraux. Pour y remédier, le SIVOM avait décidé dès 2002 la mise en œuvre d'un vaste programme de travaux prévoyant la construction de bassins de retenues en amont de certaines collines. Une approche globale, des travaux lourds, pour un enjeu de taille ! Ces travaux d'aménagement des bassins versants ruraux sont, depuis lors, toujours en phase active et suivent leur cours. A ce jour, 15 bassins sur les 21 prévus ont déjà démontré leur efficacité. A terme, avec une gestion appropriée des terrains en amont de ces installations, les coulées dévastatrices pourront être évitées. C'est le sujet du dossier de ce nouveau numéro de Vert et Bleu que je vous invite à découvrir parmi d'autres, dont notamment la mise en place de l'opération de collecte des déchets en porte-à-porte qui suit son cours. Une opération très appréciée par les usagers qui en bénéficient déjà à Mulhouse et très attendue par d'autres comme à Illzach...

Bonne lecture !

**Le journal d'information du SIVOM
de la région Mulhousienne**

Directeur de la publication :
Régis OCHSENBEIN
Conception-rédaction
Skerzo Marketing et Communication
Photos : Studio Chlorophylle - Serge Nied/
Thinkstock
Impression : Techprint
Dépot légal : 1034

25, avenue Kennedy - BP 2287 - 68068 Mulhouse Cedex
Tél. 03 89 43 21 30
www.sivom-mulhouse.fr • contact@sivom-mulhouse.fr



Photo de couverture : Bassin de rétention à Habsheim
(rue du Colonel Fabien)

Sommaire



Déchets

- Le point sur la collecte sélective des déchets en porte-à-porte p.4**
- Destination le centre de tri d'Aspach-le-Haut ! p.6**
- Les horaires des déchetteries du SIVOM p.7**



Dossier

- Diminuer les risques d'inondations et de coulées de boue p.8**
- Inondations et coulées de boue, une problématique croissante... p.9**
- Un vaste programme de travaux entrepris par le SIVOM..... p.10**
- Qu'est-ce qu'un bassin de rétention ? p.11**
- Un système innovant de surveillance piloté à distance.... p.11**
- Cartographie des bassins de rétention des eaux pluviales .. p.12-13**



Assainissement

- Nouveau règlement, nouvelles dispositions p.14**
- Aquaterritorial : la gestion de l'eau tient colloque à Mulhouse..... p.15**
- Valoriser les boues d'épuration en... biogaz ! p.15**

Grand jeu

40 entrées à gagner

au Parc zoologique et botanique de Mulhouse !
p16



Mulhouse

Le point sur la collecte sélective des déchets en porte-à-porte



Première collecte des bacs jaunes dans le quartier Franklin - Fridolin le 24 avril dernier.

Lancée en début d'année, l'opération de collecte en porte-à-porte suit son cours dans les délais prévus. Deux tranches sont déjà réalisées, et d'ici la fin de l'année, le tri en porte-à-porte sera devenu une réalité dans l'ensemble des quartiers de Mulhouse mais également à Illzach.

A Mulhouse, les ordures ménagères étaient majoritairement collectées en sac et la collecte sélective des déchets recyclables s'effectuait par apport volontaire dans les déchetteries ou les Points Tri. Mais cette situation est en train de changer. Les enjeux environnementaux et l'évolution de la réglementation (lois Grenelle de l'Environnement), nécessitaient d'optimiser et d'homogénéiser le dispositif de collecte sélective et des ordures ménagères avec plusieurs objectifs : faciliter le tri des déchets, augmenter les tonnages de la collecte sélective tout en améliorant la propreté urbaine et les conditions de travail des personnels de collecte.

C'est pourquoi, tout au long de cette année, les habitants de Mulhouse sont progressivement équipés, gratuitement, d'un bac à cou-

vercle jaune pour y déposer leurs déchets recyclables (papiers, cartons, journaux, magazines, bouteilles et flacons en plastique, emballages en métal) et d'un bac à couvercle marron pour y déposer leurs ordures ménagères non recyclables. Cependant, certains

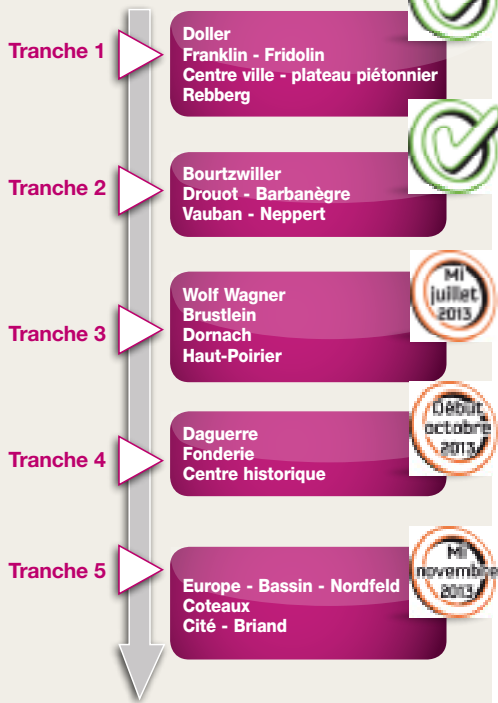
À Mulhouse, le principe de 3 collectes hebdomadaires est maintenu, seule la nature des collectes change progressivement.

habitants ne peuvent pas être équipés de bacs pour des raisons techniques : étroitesse des rues qui ne permettent pas le passage d'un camion benne, ou en-

core trottoir trop étroit empêchant une poussette de passer... Les bacs sont alors remplacés par des sacs poubelles (pour les ordures ménagères) et des sacs translucides jaunes (pour les papiers-cartons, bouteilles/flacons plastique et emballages métallique). Ces derniers sont mis à la disposition des habitants concernés.



La mise en œuvre quartier par quartier suit son cours



À Mulhouse, le principe de 3 collectes hebdomadaires est maintenu, seule la nature des collectes change progressivement :

- 2 sont dédiées aux ordures ménagères
- 1 est désormais dédiée à la collecte sélective (papier/cartons, bouteilles/flacons en plastique et emballages métalliques)

Exception faite du centre-ville : la collecte des ordures ménagères trois fois par semaine a été maintenue en raison du manque de place pour stocker les bacs dans les appartements. De plus, la collecte des cartons des commerçants s'est généralisée à l'ensemble des emballages (papier/cartons, bouteilles/flacons en plastique et emballages métalliques) et a été étendue à l'ensemble des habitants du périmètre du centre ville. Par ailleurs, les ménages peuvent bénéficier des conteneurs enterrés implantés dans le cadre du projet Mulhouse Grand Centre. Pour l'habitat collectif dense du quartier des Coteaux, le dispositif actuel sera maintenu, à savoir collecte des ordures ménagères 3 fois par semaine et collecte sélective 1 fois par semaine. ■

Les ambassadeurs du tri en action



Au nombre de 16, les ambassadeurs vont à la rencontre des habitants dès la livraison des bacs. Ils ont pour mission de renseigner les habitants sur les modifications apportées aux jours et horaires de collecte, mais aussi sur le mode de tri et également de répondre à toutes les questions. Ils remettent à chaque usager un guide du tri et un calendrier de collecte très explicites.

Illzach

Lancement de la collecte en porte-à-porte...

L'opération de collecte en porte-à-porte va être mise en place à Illzach dès la rentrée prochaine selon le calendrier prévisionnel suivant :

- **septembre** : début de l'enquête auprès des habitants
- **fin octobre / début novembre** : distribution des bacs
- **début décembre** : début de la collecte

Le dispositif de collecte sera défini avec précision à l'issue de l'enquête et d'une concertation approfondie. Les consignes de tri seront identiques à celles du périmètre mulhousien.



Les différentes étapes de la mise en place des bacs

1 Un courrier d'information vous annonce le passage d'un agent

Chargé de définir les modalités pratiques de l'installation de ces bacs, il remplira avec vous un questionnaire pour répondre au plus près à vos besoins et prendre en compte vos contraintes spécifiques, notamment de stockage et de manutention des bacs.

L'ambassadeur du tri vous fournira toutes les informations nécessaires à l'utilisation des bacs (jours et horaires de collecte, mode de tri...). Il vous remettra un calendrier de collecte et un guide du tri.

2 L'agent passe chez vous

Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.

4 Distribution des bacs - l'ambassadeur du tri passe chez vous

Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.

3 Un courrier d'information vous annonce la date de livraison des bacs à votre domicile et du passage d'un ambassadeur du tri

5 Vous pouvez utiliser vos bacs selon le calendrier de démarrage qui vous sera précisé par les ambassadeurs du tri

Pour faciliter le quotidien des usagers et leur permettre de mieux aborder ces changements, un numéro vert est mis à disposition :



Des renseignements sont également disponibles sur le site internet suivant : <http://tri.sivom-mulhouse.fr>

Bacs jaunes et sacs jaunes

Destination le centre de tri d'Aspach-le-Haut !

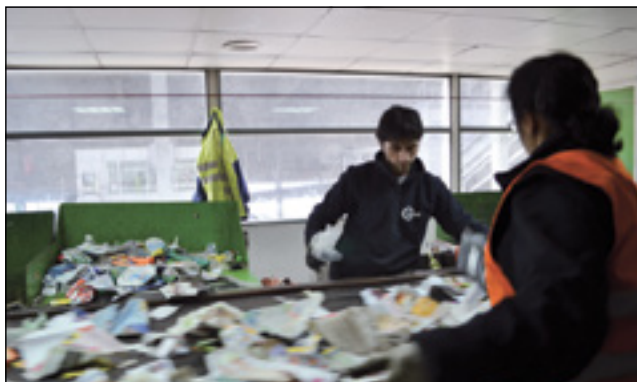
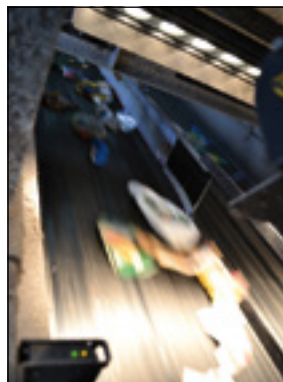


Table de tri manuel : des opérateurs retirent, non sans risques, les indésirables et autres "erreurs" de tri.



La machine de tri optique permet d'automatiser la séparation des plastiques et des papiers.



Conditionnement et compression des déchets en "balles" selon leur nature.

Que deviennent les déchets recyclables déposés dans les bacs jaunes, sacs jaunes ou points d'apport volontaire ? Ils rejoignent le centre de tri Coved à Aspach-le-Haut, le plus grand du Haut-Rhin...

Chaque année, 25 000 tonnes de papiers/cartons et bouteilles/flacons en plastique, arrivent au centre de tri géré par la société Coved à Aspach-le-Haut. Ils proviennent des sacs jaunes, bacs jaunes et points d'apport volontaire du sud du département (SIVOM de la région Mulhousienne, Cernay, Thann, Guebwiller...). Une fois

déchargés, un engin pousse les déchets sur un tapis roulant. C'est le tri manuel. Des opérateurs retirent, non sans risques, les indésirables et autres "erreurs" de tri qui n'ont rien à faire avec des papiers/cartons ou bouteilles plastique : bouteilles en verre, objets tranchants, déchets médicaux, papiers gras ou souillés, couches hygiéniques, cadavres d'animaux ou encore des seringues qui, elles, ont déjà occasionné accidents du travail et préjudices moraux... Cela va sans dire : en respectant les consignes de tri en amont, les usagers respectent également les personnes qui effectuent ce travail. Les déchets rejoignent ensuite un grand hall, le tapis roule de plus en plus vite. Ils passent par un crible balistique qui sépare le creux du plat : les papiers volent vers un autre tapis pour finir en gigantesque tas et

les flacons lourds tombent en contrebas, sur une bande transporteuse. A trois reprises, les déchets passent sous une caméra dont les rayons infrarouges détectent les différents matériaux pour les séparer. Les déchets sont ainsi regroupés par catégories : papiers, plastiques clairs, foncés, transparents, colorés... puis passent à la presse. Ils sont compactés et mis en balle de 800 à 1000 kg pour réduire le coût du transport. Direction les filières de recyclage adaptées au papier et aux plastiques.

En respectant les consignes de tri en amont, les usagers respectent également les personnes qui effectuent ce travail.

100% des déchets qui proviennent du SIVOM de la région mulhousienne et qui entrent au centre de tri sont valorisés : 85% sous forme de valorisation matière en étant recyclés, 15% (les erreurs de tri) sous forme d'énergie en étant incinérés. ■



Les centres de tri Coved

Coved, filiale du groupe Saur, gère aujourd'hui 35 centres de tri en France. Ils y reçoivent les déchets issus de la collecte sélective ou recueillis dans les points d'apport volontaire et effectuent le traitement et la valorisation de **2,4 millions de tonnes de déchets par an**. Exploités pour le compte de collectivités ou détenus en propre par Coved, ces centres de tri reçoivent des déchets issus des ménages ou des entreprises : papiers, plastiques, verres, cartons, métaux, déchets solides ou liquides, banals ou dangereux.

Pratique

Les horaires des déchetteries du SIVOM



BRUNSTATT Rue de la Libération - 03 89 06 46 80	Du lundi au samedi De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00
SAUSHEIM Rue Verte - 03 89 36 06 44	Du mardi au samedi De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00
BOURTZWILLER Rue de Bordeaux - 03 89 51 05 22	Du lundi au samedi De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
RIEDISHEIM Avenue Dolfus - 03 89 64 32 13	Du lundi au vendredi De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Le samedi en continu De 9h00 à 18h00
MULHOUSE HASENRAIN Avenue d'Altkirch - 03 89 64 46 90	
MULHOUSE COTEAUX Rue Paul Cézanne - 03 89 59 72 06	
ILLZACH Avenue des Rives de l'Ill - 03 89 66 58 76	Du mardi au vendredi De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00 Le samedi en continu de 9h00 à 18h00
PFASTATT Rue de la Liberté - 03 89 50 02 11	Du lundi au vendredi De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00
RIXHEIM Chemin de Bantzenheim - 03 89 64 46 91	Le samedi en continu De 9h00 à 18h00
WITTENHEIM Rue d'Illzach - 03 89 52 91 22	Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars) Du lundi au vendredi De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Le samedi De 9h00 à 17h00
KINGERSHEIM Rue du Commerce - 03 89 52 91 23	Horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre) Du lundi au vendredi De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 Le samedi De 9h00 à 19h00
PULVERSHEIM ZI de l'aire de la Thur - 03 89 48 20 86	
BANTZENHEIM Rue de Battenheim - 03 89 26 18 06	Mercredi de 13h30 à 17h00 Samedi de 8h00 à 11h30
CHALAMPÉ Entrée avenue de la Paix - 03 89 26 04 37	Mercredi de 10h00 à 12h00 Vendredi et samedi de 14h00 à 17h00
OTTMARSHEIM CD 52 - 03 89 26 03 83	Horaires d'hiver (du 30 octobre au 26 mars) Lundi de 14h00 à 17h00 Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Vendredi de 14h00 à 17h00 Samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 Horaires d'été (du 27 mars au 29 octobre) Lundi de 14h00 à 19h00 Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 Vendredi de 14h00 à 19h00 Samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00

Questions/ réponses

Que faire de ses déchets verts ?

Les déchets de jardin (branchages, tontes, tailles de haie...) ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères traditionnelles. Ils doivent être amenés en déchetterie afin de suivre une filière de traitement adaptée (compostage). Vous pouvez également pratiquer chez vous, dans votre jardin, le compostage individuel.

Que faire des papiers et cartons salis ou gras ?



Il faut les jeter avec les ordures ménagères ! Ils ne sont pas recyclables. Il s'agit

des barquettes sales, les cartons à pizza, les boîtes de pâtisserie, les papiers d'emballages des aliments distribués à la coupe, les mouchoirs en papier et autres papiers hygiéniques, les papiers absorbants...

La collecte sélective des déchets est-elle créatrice d'emploi ?

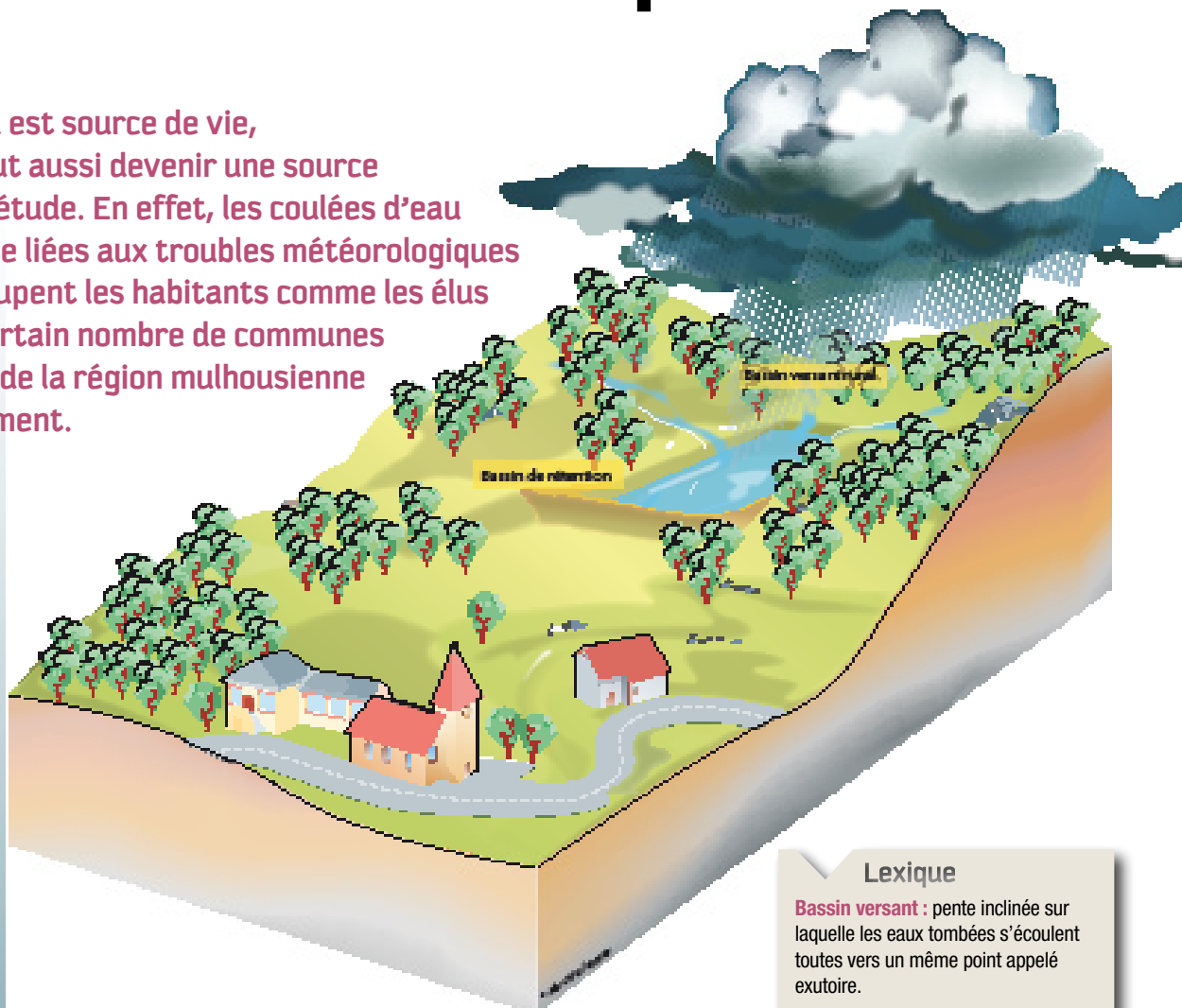
Oui, c'est un dispositif qui a nécessité de nouvelles compétences et créé des emplois nouveaux. Les sources de création d'emplois sont nombreuses : des agents de collecte, des gardiens de déchetterie, des techniciens, des agents administratifs, des agents de tri dans les centres de tri, des ambassadeurs du tri, les personnels des industriels de la récupération et du recyclage... mais aussi des emplois créés par les fournisseurs de matériels de services (fabricants de bacs et de conteneurs, bureaux d'études et de conseil etc).



Bassins de rétention

Diminuer les risques d'inondation

Si l'eau est source de vie, elle peut aussi devenir une source d'inquiétude. En effet, les coulées d'eau boueuse liées aux troubles météorologiques préoccupent les habitants comme les élus d'un certain nombre de communes du sud de la région mulhousienne notamment.



Lexique

Bassin versant : pente inclinée sur laquelle les eaux tombées s'écoulent toutes vers un même point appelé exutoire.

Exutoire : ouverture ou passage par lequel s'écoule un débit d'eau.

Sol limoneux : sol peu perméable à l'eau qui contient du limon, dépôt terreux, argileux ou calcaire.

Un programme d'envergure

Si la gestion des eaux usées est aujourd'hui bien maîtrisée sur le périmètre du SIVOM, la gestion des eaux pluviales peut encore poser de sérieux problèmes à certains endroits. C'est pourquoi dès 2001 le SIVOM a lancé un programme de travaux d'envergure pour y remédier. Un programme qui prévoit la construction de 17 bassins de retenues (les "bassins de rétention des eaux pluviales"), en amont de certaines collines (les "bassins

versants ruraux"). Ces bassins viennent s'ajouter aux 4 ouvrages déjà mis en place par certaines communes. S'agissant d'un programme très lourd, les travaux sont étalés dans le temps. Les bassins sont réalisés au fur et à mesure que la maîtrise des terrains peut être assurée, les études techniques menées à bien et les financements dégagés. À ce jour, 15 bassins sont opérationnels et ont déjà montré leur utilité...

ations et de coulées de boue

Inondations et coulées de boue, une problématique croissante

On ne peut qu'être frappé par l'évolution impressionnante du phénomène d'amplification des coulées de boue depuis 1983, année de reconnaissance officielle de l'état de catastrophe naturelle.

En témoignent les nombreux événements catastrophiques, inondations et coulées de boue, dont ont été le théâtre certaines des communes membres du SIVOM au cours de ces 30 dernières années. Des

communes déclarées sinistrées, avec des impacts non seulement économiques mais également psychologiques pour les populations directement touchées par ces catastrophes.

En effet, de nombreuses communes sont exposées aux ruissellements provenant des bassins versants ruraux en amont. Lors de fortes pluies d'orage, les eaux surchargent le réseau d'assainissement et inondent les rues et les habitations. De par la nature limoneuse des sols, les fortes pluies entraînent avec elles des particules solides conduisant à de véritables torrents de boue.

Bien que ces phénomènes aient toujours existé dans la région, comme en témoignent les "anciens" des villages affectés, plusieurs

facteurs expliquent une amplification de la problématique au cours de ces deux dernières décennies :

- la suppression des superficies enherbées et en céréales à paille qui freinaient les vitesses de ruissellement,
- l'élimination de haies et fossés suite à des remembrements. Ils représentaient autant d'obstacles naturels à l'écoulement des eaux en cas de fortes pluies,

- le développement de l'habitat dans des zones soumises à des risques d'inondation,
- l'urbanisation récente de type pavillonnaire, avec des sous-sols enterrés qui sont autant d'exutoires pour les eaux de ruissellement.

Même si les collectivités et les acteurs concernés n'ont pas attendu pour essayer de limiter les ruissellements et les coulées de boue sur leur périmètre, les mesures mises en place sont restées insuffisantes. C'est tout naturellement qu'elles se sont tournées il y a quelques années vers le SIVOM de la région mulhousienne pour lui demander de prendre en charge et de coordonner un plan d'action global qui permette de contrôler les coulées de boue et de protéger les habitations, de manière durable. ■



Coulée de boue dans la commune de Zimmersheim en juin 2007

Historique des Arrêtés de Catastrophe Naturelle Inondations et coulées de boues

Communes	Dates
Brunstatt	1983, 1987, 1989, 1995, 1999, 2002
Didenheim	1983, 1999, 2002, 2007
Flaxlanden	1983, 1988 (juin), 1988 (août), 1989, 1999, 2002
Habsheim	1983, 1989, 1999, 2002
Riedisheim	1983, 1985, 1989, 1995, 1999, 2002
Rixheim	1983, 1989, 1995, 1999, 2002
Zimmersheim	1983, 1985, 1989, 1995, 1999, 2002, 2010
Zillisheim	1983, 1988 (mai), 1988 (juin), 1989, 1995, 1999 (fév.), 1999 (déc.), 2002, 2007

Source : Prévention des Risques Majeurs, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (www.prim.net)

Un vaste programme de travaux entrepris par le SIVOM



Le bassin de rétention rue de Riedisheim à Rixheim est doté d'une capacité de 6 000 m³. Le terrassement a nécessité l'évacuation de 12 500 m³ de terre. Les travaux ont duré 2 mois.

Conscient des facteurs multiples étant à l'origine des coulées de boue et des dommages qu'elles occasionnent, le SIVOM a proposé une approche basée sur deux types de mesures. Tout d'abord des mesures préventives, principalement le changement de pratiques culturales dans les secteurs en amont des bassins versants ainsi que des travaux de voirie pour gérer une partie des ruissellements dans les zones urbaines. Ensuite et surtout, des mesures curatives, à savoir la construction de bassins de rétention pour stocker d'une manière temporaire les pluies torrentielles et les torrents de boue provenant des bassins versants ruraux situés en amont des zones urbanisées.

Au total, le programme prévoit la construction de 21 bassins de rétention, qui permettront au final de stocker un volume total de 255 740 m³.

Des études d'avant projet ont été réalisées dès 2001 pour identifier les zones exposées aux inondations, choisir et affiner l'implantation de ces bassins de rétention, calculer les volumes nécessaires, identifier les contraintes particulières à chaque site envisagé sur le territoire du SIVOM. Le

choix s'est porté sur les bassins versants les plus importants et représentant les plus grands risques par rapport aux zones urbanisées en aval.

Au total, le programme prévoit la construction de 17 bassins de rétention, qui se rajoutent aux 4 ouvrages déjà mis en place par certaines communes. Au final, l'ensemble des bassins permettra de stocker un volume total de 255 740 m³ équivalent au volume total d'eaux de pluie d'un événement centennal. A ce jour, il

reste encore 6 bassins à aménager, pour un coût de 2 300 000 € HT.

Une maîtrise foncière est indispensable pour l'implantation des bassins de rétention. Des contacts sont alors nécessaires entre collectivités et propriétaires terriens. Si le POS (Plan d'Occupation des Sols) ou le PLU (Plan Local d'Urbanisme) le permet, des approches amiables sont alors préférées pour l'achat de ces terrains. Sans accord amiable, le programme peut devenir plus complexe, car soumis à une multiplicité de dispositions légales. En effet, au nom de l'intérêt général, des expropriations peuvent malheureusement s'avérer nécessaires : les travaux doivent faire l'objet d'une enquête publique afin de mettre en place une DUP (Déclaration d'Utilité Publique). Pour accueillir les nouveaux ouvrages, environ 17 hectares de terrain

Qu'est-ce qu'u



Boues en décantation dans le bassin de rétention rue des Cerisiers à Flaxlanden.

Un bassin de rétention est une zone de stockage temporaire des eaux de ruissellement. Il permet de protéger les habitations et les infrastructures en aval du bassin en périodes de fortes pluies. De par son action de ralentissement des écoulements, le bassin permet également aux matières solides en suspension (terre, gravier, débris végétaux) de se déposer.

Les communes concernées par la mise en place des bassins de rétention :

- Brunstatt
- Flaxlanden
- Habsheim
- Riedisheim
- Rixheim
- Zillisheim
- Zimmersheim

ont été acquis ou sont en cours d'acquisition par les collectivités d'implantation ou le SIVOM, en étroite collaboration avec le monde agricole qui a parfaitement compris les enjeux.

Il s'agit également de trouver des solutions en amont des ouvrages pour pérenniser et garantir un fonctionnement optimal des installations. Pour ce faire, les communes se sont rapprochées du monde agricole

et des autres propriétaires de terrains concernés, afin de trouver ensemble et d'un commun accord des solutions. L'une d'elles, consiste par exemple à changer les pratiques culturales sur certains terrains. La mise en herbe de certains secteurs ainsi que la rotation des cultures peuvent éviter que l'eau ne ruisselle de manière trop importante.

De même, la culture du blé retient plus facilement les eaux de pluie que celle du maïs. L'objectif étant que tout le monde y trouve son compte : en restant là où elles se trouvent, les boues profitent au monde agricole et ne viennent ni engorger les bassins de rétention, ni envahir les communes.

La lutte contre les coulées d'eau et de boue ne peut être uniquement liée aux équipements... ■

La pluie centennale comme pluie de référence

Une pluie centennale est une pluie qui a une probabilité statistique de se produire tous les 100 ans. Il s'agit d'un événement suffisamment rare pour servir de base aux études et moyens à mettre en œuvre afin de protéger les zones urbanisées et les habitations. Les bassins de rétention sont donc dotés d'un volume suffisant pour stocker la totalité des volumes d'eau d'une pluie centennale, ce qui équivaut à un "débit de fuite nul". Il ne laissera donc rien passer. Une capacité de stockage qui permet d'éviter les dysfonctionnements des réseaux d'assainissement, surchargés en périodes de très fortes pluies.

Un système innovant de surveillance piloté à distance

Chaque bassin est doté d'équipements spécifiques : une vanne de vidange motorisée, une sonde de niveau d'eau du bassin complétée par une sonde dans le réseau d'assainissement située en aval et un dispositif de télégestion. Ces équipements permettent d'assurer les fonctions suivantes :

- Le maintien d'une ouverture permanente de la vanne d'environ 6 % pour permettre l'évacuation des débits permanents éventuels et fermeture complète automatique de la vanne si le niveau d'eau dans le collecteur atteint un niveau haut fixé (début d'un orage),
- Le maintien de la vanne fermée tant que le niveau d'eau dans le réseau reste haut,
- L'ouverture de la vanne par paliers pour vider le bassin lorsque le niveau d'eau dans le réseau en aval repasse au-dessous d'un niveau plus bas (fin d'orage).

Les niveaux d'eau, les positions des vannes et les alarmes éventuelles sont transmis au gestionnaire du réseau d'assainissement qui peut procéder à distance aux interventions nécessaires dans le cadre de "l'autosurveillance des réseaux" mis en place par le SIVOM. Ces équipements permettent d'optimiser l'efficacité des ouvrages et de la quantifier.

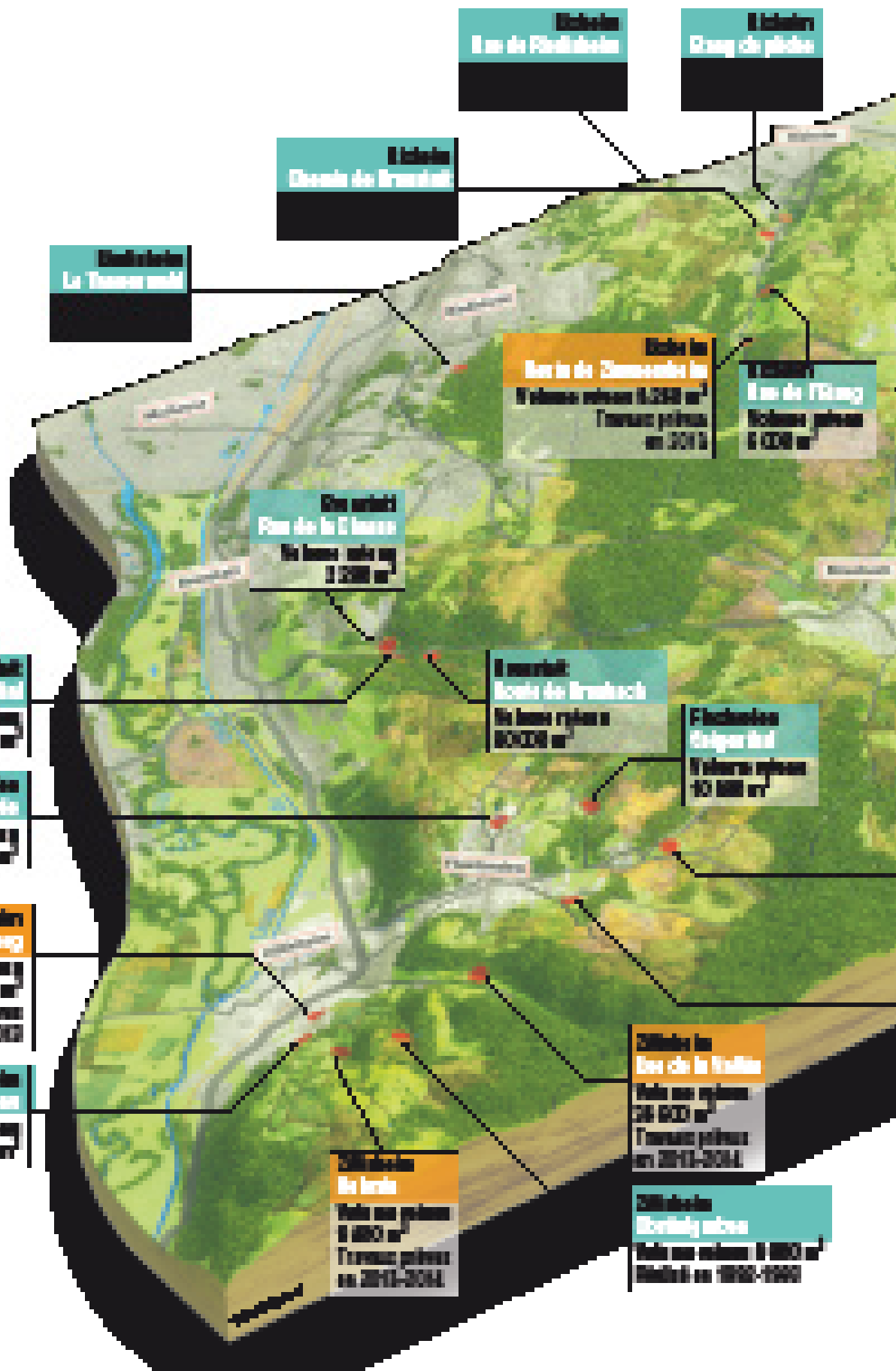
n bassin de rétention ?

À quoi ressemble un bassin ? Ce n'est pas un ouvrage en béton, il doit s'intégrer au maximum dans le paysage et occuper le moins de surface foncière possible, tout en restant à ciel ouvert. Concrètement, on décaisse le terrain, les déblais permettent la construction d'une digue d'une hauteur de 2 à 3 mètres au-dessus du terrain naturel, recouverte de concassé permettant la circulation d'engins. Il est le plus souvent directement raccordé au réseau d'assainissement.

Les volumes de stockage à réaliser dépendent de la capacité de l'exutoire en aval du bassin versant. Ils sont calculés pour prendre en compte la totalité des volumes d'eau du bassin versant en amont par rapport à une pluie très significative centennale. En pratique, le bassin de rétention ne laissera passer aucun débit en cours de périodes d'orage et de pluies violentes (en termes techniques on parlera de "débit de fuite nul"). La totalité des eaux de ruissellement provenant des terrains situés en amont sera donc "piégée". Un déversoir de sécurité est par ailleurs prévu pour permettre l'évacuation des eaux excédentaires sans compromettre la stabilité des digues.

Par temps sec, en général dans les 72 heures après la pluie torrentielle, le bassin de rétention est vidangé dans les réseaux d'assainissement, avec un débit réduit pour éviter une surcharge et un dysfonctionnement des réseaux. Dans certains cas, la vidange peut se faire directement dans le milieu naturel.

Un bassin de rétention doit être entretenu pour maintenir sa pérennité et ses objectifs. Après chaque fonctionnement du bassin, il faut le curer pour éliminer les boues qui s'y seront déposées et conserver ainsi toute sa capacité de stockage. Des entretiens réguliers des vannes et appareils de mesure sont également nécessaires. L'état des digues doit également être surveillé, les abords du bassin doivent être tondus. ■



Districts
 Rue de Flandres

Districts
 D'weg de plébe

Districts
 D'osse de Frontail

Districts
 La Touche médi

Districts
 Rue de Zinneviesse les
 Volume surface 6.200 m²
 Travaux prévus en 2019

Districts
 Rue de Flang
 Volume surface 6.000 m²

Districts
 Rue de la C. l'osse
 Volume surface 3.200 m²

Districts
 L'Ygnal
 Volume surface 10.000 m²

Districts
 Rue de Bruch
 Volume surface 8.000 m²

Districts
 Colpaire
 Volume surface 10.000 m²

Districts
 Rue de la Meule
 Volume surface 10.000 m²

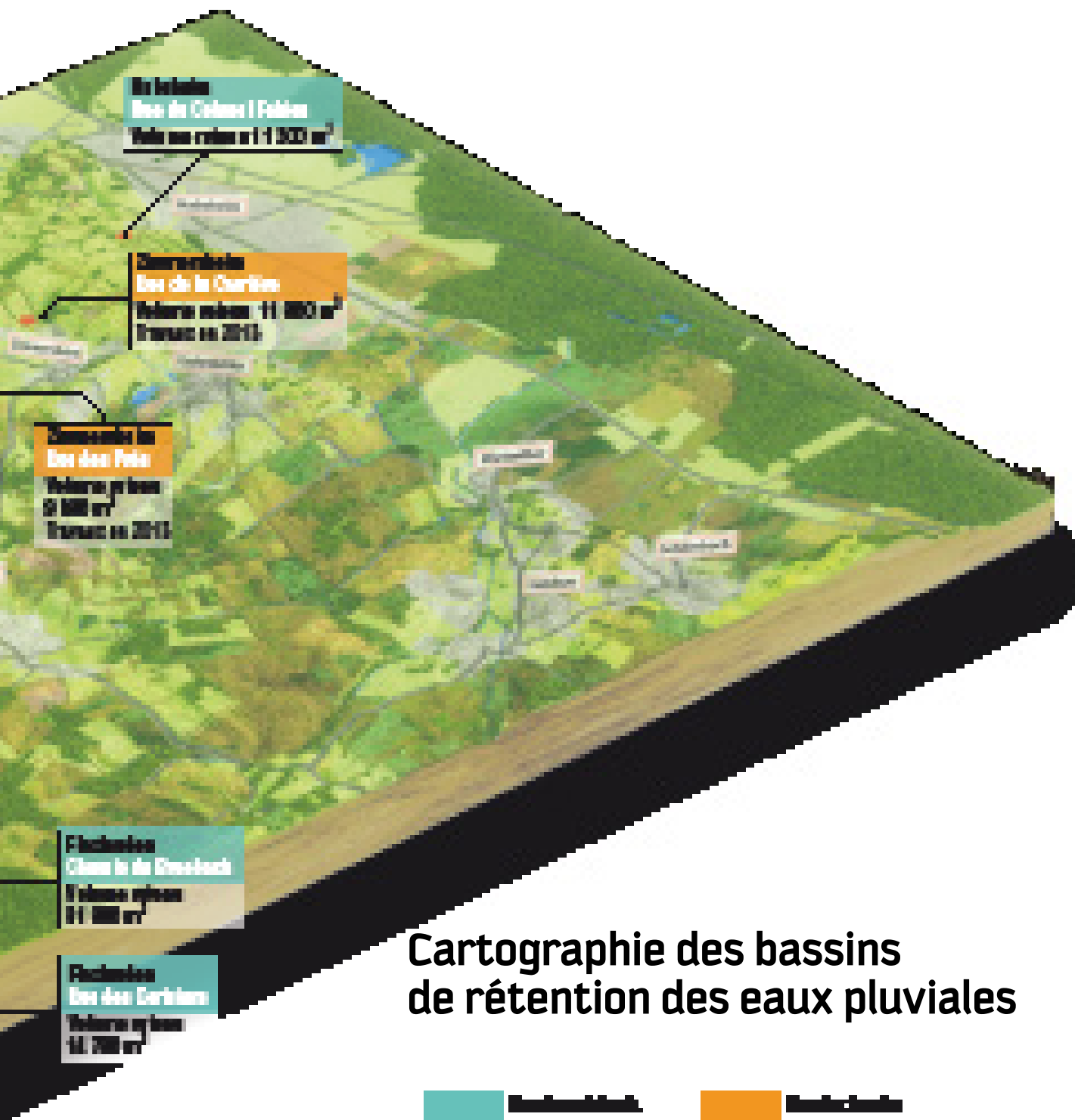
Districts
 Rue de Hombreg
 Volume surface 3.000 m²
 Travaux prévus en 2019

Districts
 Rue de Clifosse
 Volume surface 12.000 m²

Districts
 Rue de
 Volume surface 8.000 m²
 Travaux prévus en 2019-2024

Districts
 Rue de la Halle
 Volume surface 26.000 m²
 Travaux prévus en 2019-2024

Districts
 Rue de l'osse
 Volume surface 8.000 m²
 Réalisé en 1990-1999



Cartographie des bassins de rétention des eaux pluviales



Assainissement non collectif

Nouveau règlement, nouvelles dispositions



Dorénavant, les installations d'assainissement non collectif seront contrôlées tous les 6 ans.

Suite à un arrêté du 27 avril 2012, le règlement du Service Public de l'Assainissement Collectif (SPANC) a été remis à jour par le SIVOM. Apportant quelques précisions et nouveautés, il est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013.

Le règlement d'assainissement collectif a pour objectif de définir les relations qui existent entre le service d'assainissement non collectif et les usagers de ce service, sur l'ensemble du périmètre du SIVOM. Il porte tant sur les prescriptions d'un système autonome d'assainissement que sur les conditions d'exécution et de financement du service.

Le dernier arrêté apporte des précisions concernant :

- le contrôle périodique des installations existantes

Les installations d'assainissement non collectif doivent être contrôlées périodiquement. Jusqu'à présent, le

SIVOM organisait un contrôle 1 fois tous les 2 ou 4 ans selon le degré de conformité. Le dernier arrêté assouplit les conditions de mise en œuvre de cette périodicité : dorénavant, il est proposé de contrôler les installations d'assainissement non collectif tous les 6 ans.

- les travaux de mises aux normes

Par ailleurs le nouvel arrêté introduit la notion de zone à enjeux sanitaires et environnementaux et/ou de danger pour la santé des personnes (par exemple, une zone de captage des eaux). Les travaux de mise aux normes d'un assainissement non collectif situé dans ces zones doivent être réalisés dans un délai de 4 ans. Ou hors zones à enjeux sanitaires et environnementaux, les travaux de mises aux normes doivent être réalisés dans un délai de 1 an uniquement en cas de vente de l'habitation.

- la redevance d'assainissement non collectif

Les usagers du SPANC sont soumis au versement d'une redevance d'assainissement non collectif dont le tarif a été fixé au 1^{er} juillet à 94,98 €. ■

La nouvelle édition du règlement d'assainissement non collectif du SIVOM sera remise aux usagers concernés.



Les systèmes d'assainissement individuel préservent efficacement le milieu naturel au même titre que l'assainissement collectif, à condition qu'ils soient bien entretenus et bien dimensionnés.



La nouvelle édition du règlement d'assainissement non collectif du SIVOM sera remise aux usagers concernés.

Elle est également disponible au SIVOM, 25 avenue Kennedy 68200 Mulhouse et téléchargeable sur le site du SIVOM :

<http://www.sivom-mulhouse.fr/gestion-des-eaux-usees/reglements/>

Contact

Service Assainissement Non Collectif du SIVOM
de la région Mulhousienne
Tél : 03 89 43 21 30
Email : b.dumont@sivom-mulhouse.fr

Événement

Aquaterritorial : la gestion de l'eau tient colloque à Mulhouse

Mulhouse accueillera Aquaterritorial, au parc des expositions, les 25 et 26 septembre prochains...

Suite au succès des 1^{ères} Rencontres Nationales de l'Assainissement Collectif qui se sont tenues en septembre dernier à Mulhouse, le réseau IDEAL connaissances souhaite pérenniser cet événement en organisant Aquaterritorial. À l'instar du "Carrefour des gestions de l'Eau" qui se tient chaque année à Rennes, Aquaterritorial sera le 2^{ème} rendez-vous annuel sur l'eau de portée nationale et internationale. Dédié aux problématiques de la gestion

de l'eau dans sa globalité, Aquaterritorial est organisé en partenariat avec le SIVOM, m2A, la Ville de Mulhouse, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Conseil Général du Haut-Rhin et la Région Alsace. Il est également placé sous le patronage du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie.

Un moment unique de débats et de rencontres, entre acteurs publics et privés. Un lieu idéal également pour échanger et communiquer sur les problématiques de gestion de l'eau. Au programme : des débats, des conférences, des ateliers sur des thèmes tels



que "la gestion des eaux transfrontalières", "eau et énergie" ou encore "protéger la ressource en eau"... Un espace d'exposition avec stands tenus par des professionnels et des collectivités sera également proposé aux participants. ■

Etudes

Valoriser les boues d'épuration en... biogaz !



Boues déshydratées prêtes à être incinérées ou valorisées !

Les boues issues du traitement des eaux usées à la station d'épuration de Sausheim représentent un potentiel énergétique non négligeable. Actuellement incinérées, elles sont susceptibles d'être transformées en biogaz grâce à leur fort taux en méthane...

Le SIVOM a lancé une étude de faisabilité concernant la mise en place d'une unité de méthanisation à la station d'épuration de Sausheim. En effet, les boues qui résultent du traitement des eaux usées sont actuellement co-incinérées avec les ordures ménagères à l'Usine de Valorisation Energétique des Résidus Urbains voisine. Or, elles possèdent



Épaississement des boues dans un bassin flottateur

un fort taux méthanogène, tout comme les graisses issues des vidanges et des curages des installations de prétraitements des eaux usées (industriels, restauration collective...) qui, elles, ne sont pas du tout traitées à ce jour. Une unité de méthanisation permettrait une valorisation énergétique de ces matières sous la forme de biogaz et une réduction des tonnages envoyés en incinération. Dans la perspective d'un traitement de ces boues et graisses, il est nécessaire de connaître le gisement potentiel qu'elles représentent afin de dimensionner l'installation éventuelle. Il s'agit également d'évaluer l'impact de cette filière sur le fonctionnement de la station d'épuration

Le processus de méthanisation

La méthanisation ou "digestion anaérobie" est un processus de minéralisation de la matière organique (boues d'épuration, graisses...) par une microflore spécialisée. La digestion anaérobie conduit à la formation d'un biogaz riche en méthane et dioxyde de carbone. Encore peu développé en France, ce processus offre une véritable solution de valorisation des boues d'épuration, par la production d'une énergie 100% renouvelable !

et de l'usine d'incinération, ou encore d'évaluer les filières de valorisation du biogaz produit (auto-consommation, vente de gaz, d'électricité ?...). C'est tout l'intérêt de l'étude qui déterminera la faisabilité technique et économique du projet. Les résultats sont attendus pour fin 2013. ■

Interventions sur les réseaux d'assainissement, les numéros utiles

Pour Brunstatt, Didenheim, Eschentzwiller, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Reiningue, Riedisheim, Rixheim, Sausheim, Zillisheim, Zimmersheim :



- Pendant les horaires de bureau :
Lyonnaise des eaux au

 **0810 895 895**

SIVOM au

 **03 89 43 21 30**

Pour les communes du "bassin potassique" (Berrwiller, Bollwiller, Ruelisheim, Kingersheim, Pulversheim, Richwiller, Feldkirch, Staffelfelden)

- Pendant les horaires de bureau : SIVOM au

 **03 89 43 21 30**

Pour toutes les communes sauf Wittenheim :

Entre 17h et 8h, samedi, dimanche et jours fériés :

- Lyonnaise des eaux au

 **0810 895 895**

Pour Wittenheim :

7 jours sur 7, 24h sur 24 c'est la permanence mairie qu'il faut appeler en cas de problème sur le réseau d'assainissement au

 **03 89 52 85 10**

Grand jeu

40 entrées à gagner

au Parc zoologique et botanique de Mulhouse !

Lisez V&B et répondez aux questions ci-dessous, les bonnes réponses participeront au tirage au sort du 10 septembre 2013 qui déterminera les 40 gagnants d'une entrée au Parc zoologique et botanique de Mulhouse.

QUIZZ

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Email :

1. Combien de bassins de rétention sont en service actuellement sur le périmètre du SIVOM ?

- 5
 10
 15

2. Les bacs jaunes et sacs jaunes rejoignent :

- Le centre de tri à Aspach-le-Haut
 La déchetterie d'Illzach
 L'usine d'incinération de Sausheim

3. Les boues d'épuration peuvent être valorisées en biogaz grâce à un processus de

- métallisation
 méthanisation
 métabolisation

Coupon à envoyer à : SIVOM de la région Mulhousienne "jeu Vert & Bleu" 25, avenue Kennedy - BP 2287 - 68068 Mulhouse cedex

Extrait du Règlement : Jeu gratuit sans obligation d'achat ouvert du 15 juin au 2 septembre 2013 aux personnes majeures résidant dans une des communes du périmètre du SIVOM de la région Mulhousienne - Dotation : 40 entrées au Parc zoologique et botanique de Mulhouse, d'une valeur unitaire de 7 Euros - Tirage au sort le 10 septembre 2013 - Règlement déposé chez Me Philippe STEHLE, Huissier de Justice à Mulhouse - Participation : limitée à 1 par foyer, en répondant exactement à 3 questions sur un bulletin à retourner par courrier à l'adresse du jeu. Bulletins et règlement disponibles gratuitement sur simple demande à l'adresse SIVOM Jeu "Vert et Bleu", 25 Avenue du Président Kennedy, BP 2287, 68068 Mulhouse Cedex. Timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur.